

Monsieur le Préfet,

La municipalité de MAUREILLAS LAS ILLAS est très préoccupée par le projet portant sur l'extension de la zone d'épandage et notamment de la zone d'épandage n° VIA001 située dans le périmètre de protection rapproché de son forage « Clot de l'Ouilleux » situé sur la commune de SAINT JEAN PLA DE CORTS. Ce forage est la principale source d'alimentation en eau potable de MAUREILLAS village (partie 4 : identification du secteur d'épandage et des contraintes environnementales page 47).

L'arrêté préfectoral autorisant le forage communal stipule que dans le périmètre de protection rapproché sera interdit « les matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux » (cf. pièce jointe).

Dans le rapport de la MESE 34 il est préoccupant que « l'azote présent presque entièrement sous forme ammoniacale, avec un fort risque de volatilisation notamment dans les conditions climatiques des territoires visés », l'azote risque donc de se déposer sur le périmètre du forage ainsi que sur le Tech à proximité et risque ainsi d'engendrer une pollution des eaux. De plus ce rapport émet un avis réservé sur le projet avec des précisions manquantes et des inquiétudes au niveau des retours sur les parcelles.

Par ailleurs, une étude complémentaire devrait être menée pour connaître :

-l'impact réel du projet d'extension sur la nappe phréatique

-les impacts, en particulier sur l'eau souterraine dus à l'infiltration des digestats liquides dans les nappes.

Concernant la zone nommée VIA014 cette dernière est à proximité d'une zone habitée pouvant occasionner pour les résidents des nuisances olfactives et également polluer les sols via des phénomènes de ruissellement.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir sortir du périmètre du plan d'épandage de la société SAS BIOROUSSILLON, les zones nommées VIA001 et VIA014 sur le plan joint, annexe du dossier de PPVE. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte la demande de la commune de MAUREILLAS LAS ILLAS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Maire, Jean VILA